

Commune de Franconville

Plan Local d'Urbanisme



3. Projet d'Aménagement et de Développement Durable



PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2009

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2011

Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2012

Modification n°3 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2015

Modification n°4 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015

Modification n°5 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2018

INTRODUCTION

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** constitue l'une des pièces essentielles du PLU : il présente les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour conduire l'évolution du territoire communal sur les quinze prochaines années. Il fait l'articulation entre, d'une part, le diagnostic à partir duquel un certain nombre d'enseignements ont été identifiés et, d'autre part, le zonage et le règlement d'urbanisme du PLU. Ce document est complété par des orientations particulières qui constituent des zooms sur les principaux secteurs de projets.

Le contenu du PADD a été établi sur les bases suivantes :

- **La prise en compte du diagnostic**, des enseignements et des grandes problématiques auxquels le PLU s'efforce d'apporter des réponses.
- **La réflexion des habitants** qui est venue alimenter le travail de diagnostic, notamment à l'occasion d'ateliers thématiques organisés pendant les mois de juin et septembre 2008 et axés autour de 9 thèmes :
 - Les formes urbaines et la qualité architecturale
 - L'environnement et le développement durable
 - La requalification des entrées de ville
 - La politique de l'habitat et du logement
 - Le réaménagement du centre-ville
 - Le développement économique et le commerce
 - L'évolution du quartier de la gare
 - Les déplacements
 - Les équipements publics

Ces ateliers ont permis de dégager des enjeux stratégiques pour l'avenir de la commune et ainsi de réaffirmer un certain nombre de priorités qui sont celles de l'équipe municipale.

A l'issue de ces réunions de concertation, un forum a également été organisé le 29 novembre 2008 afin de recueillir les observations et les suggestions des Franconillois sur les grands axes d'évolution de la ville et leurs enjeux.

« Faire la ville de demain dans la ville d'aujourd'hui »

Depuis les années 1980, le visage de Franconville est en grande partie dessiné. Il s'équilibre entre l'espace urbanisé et deux grands espaces naturels : le Bois des Eboulures et les Buttes du Parisis.

Dans la perspective d'une légère augmentation maîtrisée de la population de Franconville autour de 37 000 habitants - correspondant à la capacité d'accueil des équipements de la commune -, il convient de mettre en œuvre les conditions permettant à la fois de préserver et de conforter les atouts de la ville, tout en favorisant les évolutions nécessaires notamment sous la forme d'opérations de rénovation urbaine qui permettent de « refaire la ville sur la ville ».

Le projet de ville répond ainsi à un double objectif de préservation et d'évolution, en déclinant deux types d'orientations : des orientations protectrices et des orientations de projet, mises en œuvre plus concrètement dans les secteurs stratégiques.

Ce document est défini pour conduire l'évolution de Franconville à l'horizon 2020-2025 en termes de logements, de démographie, d'activités économiques, de déplacements, d'environnement. Il s'agit d'élaborer un projet de ville dans une démarche globale, s'inscrivant dans les grands enjeux de développement des territoires intercommunaux et régionaux.

Ce projet de ville vise à :

- *Conforter les atouts de la ville en matière de cadre de vie, d'environnement et de paysage urbain*
- *Améliorer le fonctionnement de la ville notamment en matière de déplacements*
- *Mettre en œuvre des projets de requalification urbaine dans les secteurs mutables et stratégiques*
- *Permettre une évolution maîtrisée de la population vers le seuil de 37000 habitants, ce qui correspond à la capacité d'accueil des équipements de la ville*
- *Inscrire comme objectif de favoriser le développement économique et la création d'emplois adaptés aux caractéristiques du territoire*

Le projet s'articule autour de 5 objectifs

- Préserver le cadre de vie de Franconville tout en favorisant son évolution qualitative et durable
- Améliorer et diversifier le parc de logements pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs dans une démarche de développement durable
- Faire de la mobilité des Franconvillois un enjeu majeur au cœur du projet de ville
- Offrir une diversité et une qualité d'équipements adaptées aux besoins de tous les habitants
- Garantir au tissu économique une place dans la ville

LES GRANDES ORIENTATIONS A L'ECHELLE DE LA VILLE

PRESERVER LE CADRE DE VIE DE FRANCONVILLE TOUT EN FAVORISANT SON EVOLUTION QUALITATIVE ET DURABLE

Plusieurs éléments de natures diverses contribuent à la qualité du cadre de vie franconvillois : la présence de grands espaces naturels, les vues sur le grand paysage (Buttes du Parisis et vallée de Montmorency), la végétation au sein des jardins privés, la diversité des formes urbaines, etc... Certaines évolutions sont cependant souhaitables et nécessaires.

Les orientations retenues :

o Protéger et valoriser les Buttes du Parisis et le Bois des Eboulures

Les Buttes du Parisis et le Bois des Eboulures constituent les deux poumons verts de la commune ; à ce titre, ils bénéficient à la fois d'orientations communes et d'orientations spécifiques.

Pour chacun d'eux, il convient de retenir les orientations suivantes :

- **Un maintien dans leurs superficies actuelles**
- **Une volonté d'ouverture sur le reste de la ville**
 - En aménageant leurs franges avec l'espace urbain
 - En créant de nouvelles portes d'entrée et en revalorisant leurs accès actuels vers la ville
 - En réalisant des liaisons douces avec la ville
- **Une participation à la constitution d'une ceinture verte d'échelle intercommunale**
 - En inscrivant l'évolution de la partie des Buttes du Parisis située sur le territoire communal dans le projet d'ensemble défini par l'Agence des Espaces Verts et le syndicat intercommunal
 - En créant une coulée verte, liaison paysagère assurant une continuité entre les différents massifs boisés ou espaces verts reliant les Buttes du Parisis, le bois des Eboulures et le bois de Boissy sur la commune de Taverny

- **Une affirmation de leur vocation paysagère**
 - En intégrant dans leur projet d'aménagement la prise en compte de :
 - la biodiversité
 - la diversité des usages
 - la diversité du paysage

<p style="text-align: center;">Les Buttes du Parisis</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réaffirmer son caractère d'Espace Naturel Sensible ○ Contribuer à la réalisation du plan d'aménagement élaboré par l'Agence des Espaces Verts ○ Maintenir et accueillir des équipements de loisirs ○ Toute exploitation de carrière sur le territoire de Franconville doit s'effectuer en souterrain. Les autorisations délivrées au titre du Code de l'Environnement édicteront les prescriptions permettant d'assurer l'absence de nuisances de ces exploitations 	<p style="text-align: center;">Le Bois des Eboulures</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer sa vocation d'espace de loisirs <p>En définissant à l'intérieur de son emprise des espaces dédiés aux loisirs, plaine de jeux, ...</p>
--	---

○ **Conforter la présence végétale dans la ville**

En dehors des espaces naturels cités précédemment, Franconville possède une trame végétale diversifiée et complémentaire qui contribue à la qualité de son cadre de vie. L'objectif est d'assurer sa pérennité tout en intégrant des adaptations liées à l'évolution de la ville.

- Maintenir les parcs publics existants : le parc Cadet de Vaux et le parc de la Mairie
- Identifier les arbres remarquables et mettre en place les outils adaptés pour assurer leur protection

- Apporter un soin particulier à l'aspect paysager dans l'aménagement des espaces publics : les alignements d'arbres, les espaces verts d'accompagnement
- Améliorer l'environnement paysager des quartiers pavillonnaires et dans les résidences d'habitat collectif
- Tout projet doit intégrer la qualité paysagère comme élément de programme

o **Veiller à une évolution qualitative du cadre bâti existant et futur**

Franconville est un territoire d'urbanisation récente, où les formes urbaines sont diverses et de qualité.

Au même titre que les espaces naturels et paysagers, le cadre bâti participe également à la qualité de vie des Franconvillois.

- Préserver et valoriser les éléments du patrimoine bâti
 - o Repérer les éléments du patrimoine bâti et mettre en place les outils adaptés
- Préserver les ensembles bâtis de qualité des résidences d'habitat collectif et permettre l'évolution des quartiers pavillonnaires
 - Mettre en place les règles d'urbanisme adaptées à chacune des formes urbaines permettant de
 - o Maintenir les formes urbaines existantes
 - o Encadrer les possibilités d'évolution pour répondre aux besoins des habitants et respecter le cadre architectural, urbain et paysager existant, notamment au sein des quartiers pavillonnaires en maîtrisant les mutations du parcellaire
- Promouvoir une qualité urbaine et architecturale dans toutes les nouvelles opérations
 - o Garantir une bonne intégration des nouvelles constructions avec le tissu existant
 - o Encourager la réalisation d'opérations à haute performance énergétique et environnementale
 Mettre en place des mesures incitatives qui favorisent les constructions remplissant les critères de performance énergétique, comportant des équipements de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires, pompes à chaleur,...) ou utilisant des énergies renouvelables (chauffage urbain...)

o **Porter une attention particulière à la qualité des espaces publics et des entrées de ville**

Les qualités esthétiques et fonctionnelles des espaces publics constituent un enjeu important pour le bon fonctionnement de la ville et le cadre de vie des Franconvillois.

- Requalifier et réaménager certains espaces publics dans la continuité des actions déjà engagées, en prenant notamment en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Assurer la présence de petits espaces publics de proximité dans les quartiers en complétant l'offre existante

Les entrées de ville constituent les premières images que l'on découvre en entrant dans la ville. Il convient de mettre en œuvre des interventions permettant leur requalification afin de valoriser et d'identifier les limites du territoire.

- Elaborer un projet pour chacune des entrées de ville, c'est-à-dire un projet urbain intégrant à la fois des orientations concernant le cadre bâti et la requalification des espaces publics, afin d'affirmer leur identité et le rôle de chacune d'entre elles dans la ville. La diversité des entrées de ville doit donner lieu à des projets spécifiques
- Limiter les publicités commerciales

o **Mieux relier les quartiers de la ville**

Certains secteurs de la ville sont relativement isolés, à la fois du centre-ville et des autres quartiers, notamment par la présence d'infrastructures routières et ferrée qui constituent de véritables coupures urbaines.

- Renforcer les liens entre les différents secteurs de la ville en réalisant des cheminements doux et en revalorisant le paysage urbain aux abords des grands axes de communication de la ville
- Réaliser des aménagements spécifiques au niveau des grandes intersections afin de créer des repères dans le paysage urbain

o **Conforter le centre-ville et affirmer le secteur de la gare comme pôles de centralité. Etablir un lien fort entre ces deux entités**

Le centre-ville et la gare jouent chacun un rôle important à l'échelle de la ville :

- Le centre-ville est récent, il offre une grande mixité fonctionnelle, grâce notamment à la présence d'équipements, de nombreux commerces et de quelques lieux de stationnement, d'espaces verts de proximité. Cependant son identité et sa lisibilité sont peu marquées en raison du traitement hétérogène et d'un manque de hiérarchisation des espaces publics.

- Le secteur de la gare présente un potentiel d'évolution ; il fait actuellement l'objet d'importants aménagements (voies piétonnes et routières souterraines) et accueille des opérations de construction d'habitat collectif.

- Engager l'étude d'un projet de requalification urbaine qui permette de doter Franconville demain d'un cœur de ville dynamique, agréable et attractif
- Développer le quartier de la gare comme pôle de centralité
- Créer un lien fort entre la gare et le centre-ville
 - o Qualifier les liaisons notamment à la hauteur des boulevards Rhin et Danube – Bel Air

o Poursuivre les actions engagées pour l'environnement

La protection et la valorisation du cadre de vie nécessitent également des actions complémentaires pour la préservation de l'environnement

- Assurer la prévention des risques et des pollutions, lutter contre les nuisances
 - o Prévenir les risques naturels
 - les glissements de terrain liés au retrait-gonflement d'argiles notamment sur les Buttes du Paris et le sud de la commune
 - les risques d'inondation liés à l'imperméabilisation des sols, en assurant une gestion des eaux pluviales à la parcelle pour tous les projets neufs et les réhabilitations, c'est-à-dire permettre une infiltration dans le sol des eaux de pluie de manière à prévenir les phénomènes de saturation des réseaux. Le rejet d'eaux pluviales de toiture au réseau doit être une exception.
 - o Limiter les nuisances phoniques
 - Pour celles générées par les avions : obtenir la mise en place d'un couvre-feu la nuit
 - Pour celles générées par les axes routiers et ferrés structurants (A15, A115, voie ferrée...)
- Améliorer les raccordements et les rejets individuels sur les réseaux publics d'eau et d'assainissement
- Rationaliser les modes de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire communal et dans les nouvelles opérations. Poursuivre la mise en place du stockage des ordures ménagères à l'extérieur des résidences et accessible par des bornes.

AMELIORER ET DIVERSIFIER LE PARC DE LOGEMENTS POUR REpondre AUX BESOINS DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble du parc actuel de logements est de bonne qualité ; une partie de l'habitat social a récemment bénéficié d'opérations de réhabilitation du bâti et des espaces extérieurs.

La production de nouveaux logements dans la commune est relativement faible en raison du manque de disponibilités foncières. Elle permet au nombre d'habitants de se maintenir, sans pour autant voir le chiffre de population augmenter, du fait de la diminution de la taille moyenne des ménages au cours de ces dernières années.

Les orientations retenues :

- **Faire en sorte que chaque franconillois puisse rester habiter dans la commune aujourd'hui et demain grâce à un parcours résidentiel adapté. Développer une offre nouvelle qui correspond à la diversité des besoins de tous les habitants**
 - Identifier les sites mutables pouvant accueillir de nouvelles opérations de logements notamment aux abords de la gare, dans le centre-ville et au niveau des entrées de ville
 - Développer une offre de logements en accession libre et sociale à la propriété en favorisant la construction de logements adaptés aux familles
 - Renforcer l'offre de logements spécifiques pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite...

- **Prendre en compte les besoins d'évolution du parc de logements collectifs et individuels existant**
 - Permettre des aménagements et des extensions du bâti en veillant à préserver la qualité paysagère des quartiers
 - Engager une réflexion sur les actions à mener envers les copropriétés dégradées (OPAH)

- **Inscrire les projets de requalification de l'habitat existant et de construction de nouveaux logements dans une démarche de développement durable**
 - Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables
 - Promouvoir un habitat écologique contribuant à un meilleur respect de l'environnement par le choix des matériaux et des techniques de construction

- **Maintenir un parc social de bonne qualité et poursuivre sa requalification par des actions de rénovation et de réhabilitation**
 - Inciter les bailleurs à engager des travaux de rénovation pour les logements qui le nécessitent
 - Réhabiliter les espaces communs et notamment les espaces extérieurs des résidences
 - Intégrer dans les projets la maîtrise des charges locatives, notamment en matière de chauffage

METTRE LA MOBILITE DES FRANCONVILLOIS AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE

Afin de développer un vrai projet de mobilité, il est indispensable d'agir notamment sur trois éléments structurants : les réseaux, les fréquences et les amplitudes. Pour y parvenir, des interventions complémentaires à deux échelles différentes doivent être menées : une réponse interne à la commune et une réponse externe, en partenariat avec les acteurs concernés.

L'accessibilité routière et ferroviaire est satisfaisante à Franconville par rapport à d'autres communes du département, voire de l'Île de France ; toutefois, l'ensemble des possibilités de déplacement ne répond pas complètement aux attentes et besoins des habitants. L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) doit être engagé, il participera efficacement à la mise en œuvre d'un projet global et cohérent en réponse aux besoins de déplacements et de mobilité.

Les orientations retenues :

Aller en dehors de la ville

- **Faire valoir les besoins de la commune auprès des instances compétentes en élaborant un Schéma de Cohérence Territoriale**
 - Garantir les fréquences et la fiabilité de la desserte du réseau ferré
 - Développer une desserte en transports en commun vers les pôles d'emplois de Cergy et Roissy, d'équipements culturel et de santé ...
 - Créer une liaison A 15 / A 115 dans le sens Cergy/Taverny pour limiter la circulation de transit dans la ville
 - Militer pour la réalisation de la « tangentielle Nord » Cergy-Roissy (voie ferrée)

Se déplacer dans la ville

- **Constituer un maillage associant les déplacements doux et les transports en commun**
 - Créer un véritable pôle intermodal à la gare
 - Aménager des espaces publics dédiés et de qualité (site propre, stations bus, vélos...), accessible aux personnes à mobilité réduite
 - Définir des circuits pertinents permettant de desservir le centre-ville, les quartiers d'habitation, les zones d'activités, les équipements, les espaces naturels
 - Faire en sorte qu'au moins 80% de la population dispose d'un point d'arrêt de transport collectif à moins de 5 minutes à pied de son domicile

- Donner la possibilité d'accéder en moins de 10 minutes à la gare depuis tout point d'arrêt de la ville et inversement
 - Relier directement les quartiers de la ville, sans nécessairement transiter par la gare

- Développer les circulations douces, notamment en donnant au vélo toute sa place dans la ville
 - Poursuivre la réalisation d'un réseau cyclable dans l'ensemble de la commune, notamment en favorisant la mise en place de voiries partagées
 - Réaliser des espaces de stationnement dédiés sur l'ensemble de la ville
 - Mettre en place un système de maintenance - réparation des vélos à la gare (à l'image de la clef minute : le vélo minute)
 - Ponctuer les cheminements piétons de petits aménagements permettant de faire une halte

- **Améliorer le confort, la fiabilité du service des transports collectifs, diversifier l'offre**
 - Améliorer la qualité de service
 - Augmenter les fréquences aux heures de pointe et en heures creuses, et garantir des horaires réguliers
 - Offrir un service adapté aux besoins, en augmentant les amplitudes horaires en soirée, les week-ends et pendant les vacances scolaires
 - Mettre en place des transports en commun accessibles aux personnes à mobilité réduite, plus écologiques, notamment par la mise en service de bus électriques ou hybrides
 - Mettre en place un service de taxis collectifs

MAINTENIR UNE OFFRE EN EQUIPEMENTS DIVERSIFIEE ET ADAPTEE POUR TOUS LES HABITANTS

Franconville dispose d'un niveau d'équipement relativement important par rapport au nombre d'habitants. Ces différents équipements se répartissent principalement en trois pôles :

- des équipements sportifs de plein air situés au niveau du stade Jean Rolland entre la voie ferrée et la chaussée Jules César
- des équipements sportifs d'intérieur et de loisirs (piscine, patinoire, bowling, squash, centre aéré, etc.) jouxtant le collège de l'Épine Guyon et le lycée Jean Monnet
- des équipements administratifs et culturels regroupés dans le centre-ville

L'ensemble des installations est de bonne qualité ; des réalisations récentes ont eu lieu dans tous les domaines.

Les orientations retenues :

o Conforter les équipements existants

- Assurer la continuité des actions de maintenance et d'entretien de l'ensemble des équipements existants
- Mettre en œuvre des projets de réhabilitation lourde (école maternelle Ferdinand Buisson, Jules Ferry, ...) ou de reconstruction (écoles Fontaine Bertin...) qui prennent notamment en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

o Répondre à l'évolution des besoins de la population en poursuivant la réalisation de nouveaux équipements ou de services dans tous les domaines

- Ludothèque
- Espace jeunes
- Parc de loisirs pour enfants
- Crèche privée pour les entreprises
- EHPAD aux Montfrais
- Maison des parents
- Salle des fêtes
- Équipement aquatique – ludique
- ...

GARANTIR AU TISSU ECONOMIQUE UNE PLACE DANS LA VILLE

Le tissu économique de la ville est dominé par les activités commerciales et tertiaires, qui ont connu une forte augmentation depuis 2003.

La grande majorité (86%) des actifs franconillois travaille en dehors du territoire communal ; par conséquent, le taux d'emploi est relativement faible (0,37).

Les orientations retenues :

○ **Conforter le tissu commercial et assurer une complémentarité des différents types d'offres dans le territoire**

- Développer le dynamisme commercial du centre-ville
- Permettre le développement de commerces aux abords de la gare
- Améliorer l'offre commerciale de proximité dans chacun des quartiers, qui contribue à la qualité de service au bénéfice des habitants
- Conforter la présence des grandes structures commerciales de rayonnement régional

○ **Mettre en place des mesures et actions spécifiques favorisant l'attractivité économique de la ville**

- Identifier les sites adaptés à l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire compatibles avec les caractéristiques fonctionnelles et environnementales de la commune
 - Mener à terme la réalisation de la zone d'activités des Montfrais, à la fois dans le respect de son environnement (Buttes du Paris) et en garantissant son accessibilité et sa desserte
- Création d'un hôtel de l'artisanat facilitant l'implantation de nouveaux artisans sur le territoire
- Revitaliser la zone d'activités de l'Ermitage
 - Profiter de l'effet vitrine d'entrée de ville aux abords de l'avenue du Général Leclerc pour favoriser une évolution qualitative du paysage urbain
 - Renforcer son attractivité et augmenter ainsi le nombre d'emplois. Grâce à cette redynamisation, elle doit jouer un rôle économique différent et complémentaire de la zone du Paris, en ciblant sur l'accueil d'activités mixtes et tertiaires

○ **Inciter la réalisation de projets mixtes intégrant des activités compatibles avec la création de nouveaux logements notamment dans le centre-ville et aux abords de la gare**

Favoriser des opérations mixtes permettant en complément des logements, la réalisation d'activités (professions libérales, bureaux...) et de commerces en rez-de-chaussée.

En complément des grandes orientations, il est proposé d'accompagner le PADD par six orientations plus précises portant sur les différents sites d'enjeux de la commune.

L'une d'entre elles concerne la préservation et la valorisation des deux grands espaces naturels du territoire, deux autres portent sur le renforcement des pôles de centralité (le centre-ville et la gare), les trois dernières participent à la valorisation du paysage urbain et l'amélioration des liaisons entre les différents secteurs de la ville.

1 – Affirmer la vocation d'espace naturel et d'espace de loisirs des buttes du Parisis et du Bois des Eboulures

- Maintenir ces espaces dans leurs superficies actuelles
- Réaménager les franges et développer les accès vers la ville
- Participer la constitution d'une ceinture verte d'échelle intercommunale :
 - En inscrivant l'évolution de la partie des Buttes du Parisis située sur le territoire communal dans le projet d'ensemble défini par l'Agence des Espaces Verts et le syndicat intercommunal
 - En créant une coulée verte assurant une continuité entre les différents massifs boisés ou espaces verts reliant les Buttes du Parisis, le bois des Eboulures et le bois de Boissy sur la commune de Taverny
- Poursuivre leur mise en valeur en affirmant leur vocation paysagère et d'espace de loisirs

2 – Développer le secteur de la gare comme pôle de centralité

- Définir les limites du quartier, identifier les sites mutables
- Favoriser la requalification urbaine et mettre en forme un parti d'urbanisme assurant un lien cohérent et harmonieux avec les quartiers pavillonnaires
- Développer une mixité fonctionnelle au sein du quartier : commerces, espaces publics, espaces verts, nouveaux logements

3 – Restructurer le centre-ville afin d'en faire un cœur de ville. Lui redonner une convivialité, renforcer son dynamisme commercial

- Engager l'étude d'un projet de requalification urbaine qui permette de doter Franconville demain d'un cœur de ville dynamique, agréable et attractif

4 – Faire de l'axe formé par les boulevards Rhin et Danube - Bel Air et l'Avenue des Marais, un lien fédérateur entre les quartiers

- Réaliser des aménagements spécifiques au niveau des grandes intersections afin de créer des repères dans le paysage urbain

5 – Valoriser l'image d'entrée de ville de la RD 14 et assurer la qualité de la liaison sur l'ensemble de son linéaire

- Favoriser la restructuration du tissu urbain de part et d'autre de l'axe au niveau de la côte St-Marc et de la zone d'activités de l'Ermitage

- Poursuivre le traitement des espaces publics (réalisation de cheminements doux : pistes cyclables, contre-allées...) sur l'ensemble du linéaire

6 – Requalifier le paysage urbain de la chaussée Jules César et de ses abords

- Mettre en place les conditions nécessaires à un renouvellement urbain de qualité (bâti et espace public) de la Chaussée Jules César

La Chaussée Jules César étant un axe intercommunal, toute action ou opération d'aménagement sera envisagée en concertation avec les services de la Communauté d'Agglomération de Val et Forêt et la ville du Plessis-Bouchard.

- Affirmer les liens avec le quartier de la gare